



Master Cinéma et Audiovisuel Spécialité *Études cinématographiques*

2021-2022

Atelier pratique de réalisation (M1 et M2)

Le parcours « Études cinématographiques » du master « Cinéma, Documentaire, Médias » propose un itinéraire « Atelier pratique de réalisation ».

L'Atelier pratique de réalisation s'inscrit dans la continuité des Ateliers Cinéma de licence, qui sont une spécificité de la formation en études cinématographiques à l'Université de Paris. Il permet de conjuguer la recherche au niveau master et une expérience pratique de réalisation.

L'Atelier se déroule sur les deux semestres et s'adresse en priorité aux étudiants qui souhaitent mener une réflexion approfondie sur la création cinématographique **en s'impliquant dans la conception et la fabrication d'un film documentaire**. Le principe est le suivant : un.e cinéaste propose à un groupe de quinze étudiant.e.s de s'initier **aux enjeux et pratiques du cinéma documentaire**, à travers **un travail de réalisation cinématographique personnel**.

Programme 2021-2022

L'atelier 2021-2022 sera dirigé par la réalisatrice **INA SEGHEZZI**

« Nous »

La rencontre est au cœur du cinéma documentaire. La rencontre avec l'autre que l'on regarde, écoute, avec lequel on établit une relation qui devient cinéma. La rencontre avec un lieu, peuplé d'hommes et de femmes, qui y vivent ou qui y ont vécu dans le passé. La relation filmeur-filmé peut se résumer à « de moi à toi », « de toi à moi », « de nous à vous », ou encore « je te regarde et écoute, tu me parles et tu agis ». Ensemble, nous formons un « nous ».

La question du « nous » interroge la relation du filmeur au filmé, mais elle concerne bien entendu notre société dans un sens beaucoup plus large.

La communauté humaine est compartimentée et morcelée en de multiples « nous » qui se définissent par leur appartenance genrée, nationale, géographique, politique, sexuelle, religieuse, générationnelle, mais aussi plus largement par des pratiques de loisir, des affinités culturelles, musicales, sportives...

De quoi est faite une communauté ? Qu'est-ce qui constitue un groupe ? Est-il inclusif (nous les humains, nous, les êtres vivants) et/ou exclusif (nous, qui sommes nés en 2000, nous, femmes de 43 ans, nous, habitants du quartier x, nous, Français de souche...) ? Très vite, quand on commence à creuser le « nous », le terrain devient glissant.

Comment le cinéma documentaire peut-il s'emparer de la question du « nous » ? Comment mettre en scène le commun, la relation avec les autres, les liens particuliers que des personnes tissent entre elles pour former un groupe engagé autour d'une cause commune ?

Le « Nous » dont il est question ici est à envisager comme un espace-temps partagé, où des d'hommes et des femmes se retrouvent, se reconnaissent, sont liés entre eux par une pratique, une expérience, une croyance, une passion ou une appartenance commune. Quels moteurs animent ce « nous » ? De quoi est-il fait ? Quelles sont les gestes, les actes, les initiatives et entreprises concrètes qui lui donnent forme et vie ? Quels types de relation crée-

t-il entre celles et ceux qui le composent ? Quels rapports, d'ouverture ou de fermeture, entretient-il au monde ? Permet-il, à une échelle très modeste et locale, de mieux vivre ensemble, ou implique-t-il, au contraire, un retranchement qui génère de l'exclusion, du racisme, de l'entre-soi ?

Il est nécessaire au départ de circonscrire la proposition à un petit diamètre, de s'intéresser à un groupe, un collectif (reconnu ou informel) directement accessible et dont l'échelle d'action puisse être appréhendée dans la durée limitée d'un court-métrage. Le « nous » peut découler de la relation individuelle entre un filmeur et un filmé. Ou bien le réalisateur/la réalisatrice peut s'intéresser à un groupe déjà constitué. Ou encore, il ou elle peut créer ce « nous » pour le seul besoin du film.

Il est également important de définir le territoire tangible de ce « nous ». Dans quel lieu le partage, l'échange, le commun dont il témoigne s'incarne-t-il : un bout de quartier, un immeuble, un appartement, un square, un local associatif, un banc public... ?

Chaque étudiant viendra à la première séance avec un projet de film documentaire et une idée de l'approche et de la forme cinématographique par laquelle il affirme son regard singulier. Il est demandé de rédiger un résumé et une note d'intention d'une page maximum qui précise un point de vue.

La présentation complète et le calendrier de l'atelier sont consultables sur le site des Ateliers Cinéma : <https://u-paris.fr/lac/atelier-master/>

Dépôt des candidatures

L'itinéraire « **Atelier pratique de réalisation** » est **sélectif et limité à 15 étudiant.e.s**, qui ont déjà été initié.es aux pratiques **de la réalisation audiovisuelle** (prise vue, prise de son, montage) au cours de leur licence, à l'Université de Paris ou dans une autre université.

L'appel à candidatures est désormais ouvert pour l'année universitaire 2021-2022

- aux étudiant.e.s ayant validé leur licence Cinéma à l'Université de Paris en 2021.
- aux étudiant.e.s extérieur.e.s ayant été admis.es en M1 ou M2 Cinéma à l'Université de Paris.
- aux étudiant.e.s du master Cinéma de Paris 3, dans la limite des places disponibles.

Pour faire acte de candidature, il faut **être autorisé à s'inscrire administrativement en master**, c'est-à-dire avoir déposé un **projet de mémoire** conforme aux instructions données sur le site de l'université, accompagné de l'**accord** préalable d'un.e directeur.rice de mémoire.

Et **déposer un dossier de candidature**, composé de :

- l'**accord** d'un.e directeur.rice de mémoire
- **votre projet de mémoire**
- **une lettre expliquant votre motivation** pour le choix de l'Atelier « Pratique de réalisation »,
- **un CV détaillé** faisant état de vos expériences antérieures dans le domaine de la pratique cinématographique, ainsi que les résultats obtenus au cours de la licence (matières générales + enseignements pratiques).

Vous vous engagez, par cette candidature, à suivre tous les travaux de l'atelier.

NB : la démarche est la même pour les étudiant.e.s de Paris 3 candidat.e.s à l'atelier. Sinon que ceux et celles qui n'ont pas encore de directeur.rice de mémoire peuvent envoyer leur projet de mémoire et indiquer simplement leur directeur.rice souhaité.e à Paris 3.

Validation

En M1 : l'Atelier pratique de réalisation a lieu au premier et au second semestre. Il est validé à chaque semestre en lieu et place d'un séminaire. Un.e étudiant.e de M1 inscrit.e à l'atelier aura

donc à valider, outre le mémoire :

- les 2 semestres de l'atelier
- 3 séminaires théoriques au choix + le cours de M1 (au choix, voir brochure) et les UE de langues.

En M2 : l'atelier est également validé à chaque semestre en lieu et place d'un séminaire. Un.e étudiant.e de M2 inscrit.e à l'atelier aura donc à valider, outre le mémoire :

- les 2 semestres de l'atelier
- 2 séminaires théoriques au choix + l'UE « groupe de recherche » et les UE de langues.

ATTENTION : en M1 comme en M2, **les étudiant.e.s inscrit.e.s à l'atelier ne peuvent pas valider de stage en lieu et place d'un séminaire ou d'une partie de l'atelier**. Ils ne pourront suivre et valider que des **stages hors cursus**.

Envoi des dossiers de candidatures

La date limite pour le dépôt des dossiers (papier ou informatique) est :

le jeudi 9 septembre 2021

Les dossiers complets doivent être envoyés par voie électronique ou par courrier à :

Catherine Ermakoff, responsable des Ateliers Cinéma ateliers.cinema@univ-paris-diderot.fr

Université de Paris

Ateliers Cinéma - Bâtiment Grands Moulins- Bureau 676 C

UFR Lettres, Arts, Cinéma - Case 7010

5, rue Thomas Mann 75205 PARIS CEDEX 13

Tél. : 01 57 27 63 66

Les étudiants seront informés au plus tard le mardi 14 septembre 2021 des résultats.